

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance extraordinaire du budget 2018, des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le mercredi 31 janvier 2018, à 18 heures 30 minutes.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

M^{me} Denise Mercier
MM Fernand Filion
Jacques Chabot
Marc Tanguay

Absences :

M^{me} Lyne Vachon
M. Jasmin Cameron

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 18 heures et 30 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 18-01-022

Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU BUDGET 2018;
3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS;
4. ADOPTION DES TAUX DE TAXES FONCIERES;
5. ADOPTION DU TAUX DE TAXATION RELATIF A LA TARIFICATION DU SERVICE D'EAU ET D'EGOUT;
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

Résolution n° 18-01-023

Adoption du budget 2018

ATTENDU que la municipalité de Palmarolle prévoit avoir à couvrir, pour l'année 2018, les dépenses suivantes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	335 944 \$	
Sécurité publique	199 384 \$	
Transport routier	276 312 \$	

Hygiène du milieu	364 422 \$	
Santé et bien-être	11 515 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	126 653 \$	
Loisirs et culture	323 431 \$	
Frais de financement	37 718 \$	
Remboursement en capital	582 992 \$	
TOTAL : Dépenses de fonctionnement		2 258 371 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS		
Administration générale	2 000 \$	
Sécurité publique	0 \$	
Transport routier	0 \$	
Hygiène du milieu	38 708 \$	
Urbanisme et développement	15 000 \$	
Loisirs et culture	40 294 \$	
Aréna	510 935 \$	
Embellissement	16 000 \$	
Équipement Studio Desjardins	3 000 \$	
Centre communautaire	25 952 \$	
Produits destinés à la revente	0 \$	
TOTAL : Dépense d'investissements :		651 889 \$

DÉPENSES TOTALES :	2 910 260 \$
---------------------------	---------------------

ATTENDU que les revenus anticipés de l'année 2018 s'établissent comme suit :

REVENUS		
Taxes	1 336 000 \$	
Compensation tenant lieu de taxes	22 425 \$	
Services rendus	89 850 \$	
Imposition de droits	35 000 \$	
Intérêts	16 800 \$	
Autres revenus	431 495 \$	
Transferts	209 802 \$	
Revenu provenant du surplus accumulé	89 766 \$	
Excédent de fonctionnements fonds réservés	0 \$	
Fonds de roulement	27 233 \$	
Solde disponible Règl. Emprunts fermés	0 \$	
Emprunt à long terme	651 889 \$	
TOTAL Revenus :		2 910 260 \$

ATTENDU que ce budget est équilibré et que les chiffres ci-haut mentionnés constituent le budget 2018;

ATTENDU que les taux salariaux pour les pompiers volontaires pour l'année 2018, selon les tâches effectuées, faisant partie

intégrante du budget, demeurent les mêmes et se décrivent comme suit :

POSTE	SALAIRE HORAIRE
Pompier en prévention	16 \$
Pompier – entretien mécanique	16 \$
Pompier qui reçoit de la formation	16 \$
Pompier qui donne de la formation	26 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que le budget 2018 soit adopté tel que lu et présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carole Samson.

Résolution n° 18-01-024

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

Que le programme triennal d'immobilisation pour 2018-2019-2020 dont nous prévoyons consacrer près de deux millions de dollars aux immobilisations municipales au cours des trois (3) prochaines années soit adopté tel que présenté. Nous comptons sur les différents programmes fédéraux et provinciaux de subvention pour atteindre nos objectifs.

Orientations projetées :

Pour l'année 2018, une somme de six cent cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars (651 889 \$) est prévue, visant les projets suivants :

PROJET D'IMMOBILISATIONS 2018		
Département	Description	Coût estimé
Administration	Porte de secours	2 000 \$
	Total administration	2 000 \$
Sécurité publique		0 \$
	Total sécurité publique	0 \$
Transport		0 \$
	Total Transport	0 \$
Hygiène du milieu	Réfection de la pompe incendie :	
	Frais d'installation	7 000 \$
	Remplacement de la pompe	8 953 \$
	Remplacement du moteur à essence	4 189 \$
	Remplacement panneau contrôle station de pompage no 2	11 300 \$
	Vérification état et capacité des puits	7 266 \$
	Total Hygiène du milieu	38 708 \$
Loisirs et culture	Bibliothèque	40 294 \$
Aréna	Système de réfrigération	510 935 \$
Embellissement	11 lampadaires sur la 2 ^e Rue	16 000 \$

Équipement Studio Desjardins	Tapis roulant, vélo stationnaire, elliptique	3 000 \$
Centre communautaire	Ascenseur	21 552 \$
	Chaises	4 400 \$
	Total Loisirs et culture	596 181 \$
Urbanisme et développement	Étude géotechnique 13 ^e Avenue	15 000 \$
	Total Urbanisme et développement	15 000 \$
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		651 889 \$

Pour l'année **2019**, les montants ne sont pas encore connus, mais nous désirons réaliser les travaux suivants:

- Système de téléphonie;
- Pompe portative;
- Système de ventilation mécanique;
- Remplacement vanne de réduction de pression;
- Rapport hydrogéologique;
- Remplacement Unités chauffage sur 1^{er} étage Aréna;
- Éclairage studio, hall d'entrée aréna;
- Camion Ford bleu, 10 roues;
- Cellulaires, radio FM;
- Remplacement sections conduites pluviales 1^e Ave. E.;
- Remplacer porte d'aréna;
- Système d'adoucisseur d'eau;
- Bandes en bois aréna;
- Ventilateur entretoit aréna;
- Étude réfection toilettes aréna;

Pour l'année **2020**,

- Plans et devis avancée de trottoir;
- Clôture étangs aérés;
- Détecteur de fuites;
- Réparation du réservoir;
- Réparer système d'aération bâtiment étangs;
- Réparation vannes de réseau;
- Conduites pluviales à nettoyer et inspecter;
- Remplacer des conduites pluviales;
- Portes vestiaires des joueurs;
- Étude vérification de plomberie;
- Camion aréna;
- Jets d'eau.

Résolution n° 18-01-025

Adoption des taux de taxes foncières pour l'année 2018

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le taux de la taxe foncière générale soit ajusté à **1.2773 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation, détaillé comme suit :

Que la taxe foncière au taux de **0.9879 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2018.

Que la taxe foncière de la sécurité publique au taux de **0.2212 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2018.

Que la taxe foncière de répartition générale pour le camion incendie au taux de **0.0166 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2018.
(Règlement n° 269)

Que la taxe foncière de répartition générale pour le camion-citerne au taux de **0.0275 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2018.
(Règlement n° 237)

Que la taxe foncière de répartition générale pour la vidange de l'étang aéré n° 1 et la mise aux normes de l'accessibilité du site des étangs aérés soit fixée au taux de **0.0018 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation et soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2018.
(Règlement n° 289)

Qu'une taxe de secteur pour la vidange de l'étang aéré n° 1 et la mise aux normes de l'accessibilité du site des étangs aérés soit fixée au taux de **0.0223 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2018.
(Règlement n° 289)

Qu'une taxe de secteur pour le revêtement de surface des rangs 4 et 5 Est et Ouest soit fixée à **100 \$/unité** (voir dans le tableau ci-dessous le nombre d'unité par catégorie d'immeuble) et prélevée sur tous les biens-fonds imposables des contribuables situés à l'intérieur du bassin de taxation.
(Règlement n° 277)

Catégorie d'immeuble	Nombre d'unité
Habitation résidentielle par logement	5
Lot ou partie de lot adjacent	1,5
Lot ou partie de lot non adjacent	1

Que le taux de taxation relatif à la compensation pour le service d'enlèvement des ordures et des matières recyclables, par unité applicables aux différentes catégories définies par le *Règlement n° 293*, soit fixé comme suit :

TAXES DE VIDANGES			
Code	Catégorie	Nb d'unité	Coût total
1110	Unité de logement saisonnier (Code 1100 au rôle d'évaluation et adresse postale différente de l'adresse civique Ou code 1990 ou 1211 dont le bâtiment est installé pour servir de chalet et adresse postale différente de l'adresse civique)	0.5	92.50 \$
1210	Unité de logement	1	185 \$
1410	Bâtiment vacant non résidentiel	0.5	92.50 \$
1510	Commerce catégorie 1 (commerce qui n'utilise pas plus de 2 bacs verts / 2 sem.)	1	185 \$
1520	Commerce catégorie 2 (commerce qui utilise 3 bacs verts ou plus / 2 sem.)	1.5	277.50 \$
1530	Commerce catégorie 3 (collecte vidange hebdomadaire 0-5 bacs)	3	555 \$
1535	Commerce catégorie 3.1 (collecte vidange hebdomadaire 6 bacs et plus)	4	740 \$
1536	Commerce catégorie 3.2 (collecte vidange et recyclage hebdomadaire 6 bacs et plus)	6	1 110 \$

1540	Commerce catégorie 4 (collecte vidange saisonnière, 2 bacs ou plus / 2 sem.)	0.5	92.50 \$
1550	Commerce catégorie 5 (collecte vidange saisonnière hebdomadaire, 2 bacs ou plus, autre que camping)	1	185 \$
1560	Camping	6	1 110 \$

Résolution n° 18-01-026

Adoption du taux de taxation relatif à la tarification du service d'eau et d'égout

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte les taux de taxation par unité, applicables aux différentes catégories définies par le *Règlement n° 293* comme suit :

TAXES D'EAU ET D'ÉGOUT			
Code	Catégorie	Nb d'unité	Coût total
2220R	Unité de logement	1	328 \$
2240R	Bâtiment vacant non résidentiel	0.5	164 \$
2410R	Compteur d'eau (voir le tableau de consommation ci-dessous)		
2420R	Commerce catégorie 1	0.5	164 \$
2430R	Commerce catégorie 2	1	328 \$
2440R	Commerce catégorie 3	1.75	574 \$
2450R	Commerce catégorie 4	1	328 \$
2460R	Commerce catégorie 5	3.5	1 148 \$
2470R	Piscine résidentielle (hors terre ou creusée)		30 \$

La tarification par mètre cube d'eau utilisé dans les immeubles imposables où un compteur d'eau est installé se fera de la façon suivante :

Consommation en mètre cube (m³)	Tarification de base au mètre cube (m³)
0 à 5 000	0.84 \$
5 001 à 8 000	0.89 \$
8 001 à 9 999	0.94 \$
10 000 et plus	0.99 \$
Ces taux seront indexés de 2 % annuellement	

Résolution n° 18-01-027

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 18 heures et 55 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière